

Lettre ouverte

Monsieur de Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Toulouse le 10 mai 2022

Lettre recommandée AR

n° 1A 186 607 1689 6

Monsieur le Président,

Nous sommes nombreux à avoir découvert le *“Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation”*.

Le conseil de la vie sociale est une instance de démocratie participative qui croise le regard des résidents, des familles et de personnels avec comme seul objectif d'améliorer les conditions de vie des résidents en EHPAD. Obligatoire dans les EHPAD depuis 2004 il fonctionne correctement dans moins d'un EHPAD sur cinquante. Pourtant, pendant la crise de Covid, la consultation du conseil de la vie sociale était obligatoire pour la prise de mesures collectives de restriction de liberté par les directions d'EHPAD.

Le décret n°2022-688 ne semble pas apporter des solutions aux dysfonctionnements des conseils de la vie sociale ou même leur absence totale.

Une commission sur « la rénovation du conseil de la vie sociale » a été mise en place il y a plusieurs mois par le ministère. Une vidéo conférence a eu lieu de 25 février 2022 pour confronter les points de vue d'une trentaine d'acteurs de plusieurs secteurs dont celui des EHPAD et écouter leurs suggestions pour améliorer le fonctionnement du conseil de la vie sociale. Une nouvelle vidéo conférence devait avoir lieu pour travailler sur la synthèse proposée par le ministère. Le décret du 25 avril 2022 a stoppé net tout ce travail.

En plus de quinze ans, aucune étude du conseil de la vie sociale prenant le point de vue des familles n'a été faite. Les milliers de témoignages reçus par nos associations et nos collectifs ont pourtant été proposés et permettent de bâtir un constat et de formuler des propositions.

Le conseil de la vie sociale est une idée innovante du législateur. Depuis 2004, les différents gouvernements n'ont pas eu la volonté politique nécessaire pour le faire fonctionner. Il n'y a eu ni information et ni formation pour les différents acteurs, résidents, familles, salariés et directions, et pas de moyens financiers pour la mise en place. Si aujourd'hui encore il n'y a pas de conseil de la vie sociale dans certains EHPAD c'est qu'il n'existe pas de sanction dissuasive. S'il existe de nombreux conflits entre les familles et les directions, ce n'est pas par manque de médiateur, mais uniquement parce que la formulation des textes réglementaires permet des interprétations abusives que les familles n'ont pas les moyens de régler devant la justice. La nouvelle composition du bureau du conseil est elle aussi source d'interrogations si les nouveaux membres sont titulaires d'une voix délibérative et s'ils sont élus ou imposés par la direction.

Nous demandons des moyens pour l'indispensable information et formation des acteurs du conseil de la vie sociale, directions d'EHPAD et agences régionales de santé, et une notice explicative spécifique aux EHPAD sur le fonctionnement du conseil de la vie sociale qui soit opposable.

Lettre ouverte

Nous sommes à votre entière disposition pour continuer de participer au travail commencé avec le ministère de la Santé.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Associations et collectifs signataires

M. Patrick COLLARDOT ass. *TouchePasMesVieux* - **Mme Annie ROUSSEAU** ass. *Ehpad Familles 42 et autres départements* - **Mme Linda TERRIER** coll. *Occitanie Solidarités - Initiatives Ehpad* - **Mme Jocelyne HUARD de la MARRE** ass. *AID'AÎNE* - **M. Philippe PRINCE-DEMARTINI** ass. *FAVICOVID* - **M. Francis CHIROL** ass. *Proches Aidants France Riviera* - **Mme Julie GRASSET** ass. *CœurVide 19* - **Mme Catherine GONIN** coll. *Aidants-Alzheimer-Dépendances-Domicile et EHPAD* - *UNION DES FAMILLES* - **Mme Véronique DEBEAUMONT** ass. *POUR NOS PARENTS* - **M. Bernard SAUVIAT** coll. *GASPE* - **M. Laurent FREMONT** coll. *Tenir ta main* - **M. Michel PARIGOT** ass. *Coronavictimes* - **M. Patrick COURATIN** ass. *AVEC* - **Mme Joëlle BERTRAND** coll. *Transparence*